



Association Les Fruits en cavale

CHARTRE ÉTHIQUE

Afin de faciliter la lecture, les termes employés sont au masculin.

La présente charte doit être lue et approuvée par tout individu participant aux activités de l'association.

L'ASSOCIATION

Créée en 2016, *Les Fruits en cavale* est une association à but non-lucratif domiciliée à Neuchâtel (Suisse). Elle se compose d'un comité, élu lors de l'Assemblée Générale annuelle, et de membres bénévoles.

La principale activité de l'association est d'organiser des cueillettes de fruits en milieu urbain dans la région neuchâteloise (Littoral, Val-de-Ruz, Val-de-Travers) : sur les domaines publics (terrains communaux) et privés, venant en aide aux propriétaires d'arbres fruitiers afin de récolter leurs fruits.

Lors d'une cueillette organisée par l'association, les fruits récoltés sont répartis équitablement entre le propriétaire, les cueilleurs-bénévoles ayant participé à la cueillette, et diverses associations d'entraide locales.

VALEURS

Tout membre de l'association *Les Fruits en cavale* s'engage à respecter et transmettre les valeurs suivantes :

- la **rencontre** et le **partage** intergénérationnels entre individus de milieux socioculturels différents ;
- la **réduction** du **gaspillage** alimentaire, une **consommation locale** de fruits de saison ;
- le **partage du savoir-faire et des connaissances** concernant les arbres fruitiers de la région.

FONCTIONNEMENT

L'inscription et la participation aux activités de l'association est gratuite et ouverte à tout individu sous réserve de la validation de la présente charte par signature électronique via le formulaire d'inscription en ligne : <https://fruits-en-cavale.ch/inscription/>. *Les cueillettes de fruits n'impliquent aucun genre d'échange monétaire ou de vente.*

- **Les propriétaires d'arbres fruitiers** inscrits à l'association sont contactés par un membre organisateur de cueillettes à la période de maturité de leurs fruits ; selon l'abondance de fruits une cueillette sera éventuellement organisée. Les propriétaires d'arbres fruitiers n'ont aucunement l'obligation de faire cueillir leurs fruits par l'association.
- **Les cueilleurs-bénévoles** inscrits à l'association reçoivent une notification par e-mail lorsqu'une cueillette est organisée. Celles et ceux qui souhaitent participer à la cueillette doivent s'inscrire par retour d'e-mail.

RESPONSABILITÉS

L'association en tant qu'entité, les membres du comité de l'association et les organisateurs de cueillettes en tant qu'individus, déclinent toute responsabilité en cas d'incident dans le cadre des activités de l'association.

La responsabilité individuelle concerne tout type de dégât matériel sur le lieu de cueillette (dégâts aux arbres inclus), et tout type de dommage corporel (accidents de personne).

Tout individu inscrit à l'association (cueilleur-bénévole et propriétaire d'arbres fruitiers) assume l'entière responsabilité de ses actes et des actes commis par un tiers l'accompagnant (famille, ami, animal de compagnie).

Lors d'une activité organisée en collaboration avec une structure partenaire (association, école, etc.), cette dernière assume l'entière responsabilité des actes commis par ses membres.

En cas de litige, les différents points mentionnés dans la présente charte auront une valeur juridique.

L'association *Les Fruits en cavale* vous remercie de prendre la Charte Éthique en considération et se réjouit de vous voir lors d'une prochaine cueillette !